



## PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017  
fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article  
53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation  
professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux  
fonctions de notaire

**Séance du 16 avril 2019**

**Tirage au sort pour la zone n° 1103 – Coulommiers**

Le 16 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 1103 – Coulommiers, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Étaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Olivia PINGRET, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- M. Frédéric ROUSSEL, représentant du Conseil supérieur du notariat ;
- Mme Sophie CHAIGNEAU, magistrate judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a vertical line, the number 1, and various scribbles.

La séance a débuté le 16 Avril 2019 à ..... heures .....  
10 48

\*  
\*      \*

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté ..... bulletins.  
15

Le second secrétaire de séance a compté :

- ..... demandes de création d'offices enregistrées.  
20
- ..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :  
5
  - ..... demandes surnuméraires ;  
0
  - ..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;  
5
  - ..... demandes caduques.  
0

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~<sup>1</sup> au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

*(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).*

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile.

CP  
1  
2 CP  
TB 8

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

*(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).*

Les personnes susmentionnées ont procédé / ~~n'ont pas procédé~~ aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

AD 1 3 OP  
F TB S

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous<sup>2</sup> :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
1103	00051642	01/02/2019 14:01:15.355586	3
1103	00052314	01/02/2019 14:01:53.484805	10
1103	00052870	01/02/2019 14:02:27.283654	6
1103	00053749	01/02/2019 14:03:29.408519	8
1103	00054843	01/02/2019 14:05:04.628690	9
1103	00055455	01/02/2019 14:06:10.928662	2
1103	00057638	01/02/2019 14:11:51.040543	15
1103	00058571	01/02/2019 14:15:25.679589	7
1103	00061203	01/02/2019 14:34:35.231599	11
1103	00062133	01/02/2019 14:48:38.157421	12
1103	00063636	01/02/2019 15:21:29.062791	1
1103	00065143	01/02/2019 16:11:59.620399	5
1103	00068860	01/02/2019 20:04:28.697108	4
1103	00071197	02/02/2019 00:07:57.362796	13
1103	00073145	02/02/2019 12:02:56.571553	14

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

*(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).*

*concordance vérifiée*

<sup>2</sup> Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

4 00  
1 13 8

Observations complémentaires :

*(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)*

rien

La séance a été levée le 16 avril 2019 à <sup>10</sup>..... heures <sup>53</sup>..... .

\*

\*

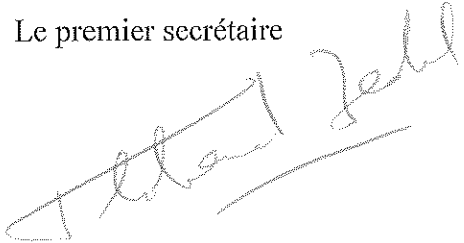
\*

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

② F 5 OP  
TB

Paris, le 16 avr 2019

Le premier secrétaire



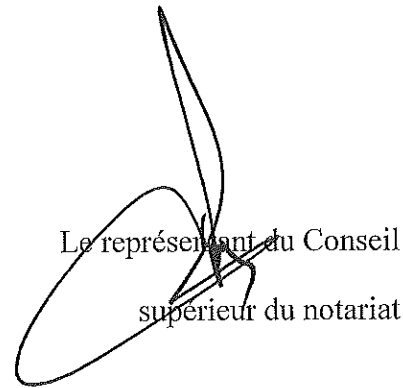
Le second secrétaire




Le rapporteur de l'Autorité  
de la concurrence



Le représentant du Conseil  
supérieur du notariat



Le magistrat



**Zone 1103 - Coulommiers**  
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
État néant				

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

15 AVR. 2019

### Zone 1103 - Coulommiers

Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:06:46.897963	55715	26 mars 2019	1103
02/02/2019 à 02:39:29.513407	71512	22 mars 2019	1103
02/02/2019 à 08:40:57.216967	71975	29 mars 2019	1103
02/02/2019 à 10:55:00.466686	72709	6 février 2019	1103
02/02/2019 à 10:58:51.237668	72727	27 mars 2019	1103

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



Eric MARTIN-HERSENT

15 AVR. 2019



**Zone 1103 - Coulommiers**

Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
État néant			

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie

  
Eric MARTIN-HERSENT

15 AVR. 2010